



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 3 décembre 2017.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vigilance Orange Neige/Verglas pour la Haute-Marne

Le département de la Haute-Marne est placé en vigilance orange neige et verglas.

Une perturbation faiblement active gagner ce matin par le nord-ouest les Ardennes puis s'étendre progressivement à l'ensemble de la Champagne-Ardenne et de la Lorraine. Elle occasionnera de faibles chutes de neige.

Très ponctuellement, les précipitations attendues peuvent prendre la forme de bruines et/ou de faibles pluies verglaçantes (précipitations surfondues).

Ce risque verglaçant est faible à modéré et il concerne dans un premier temps les Ardennes (08), la Marne (51) et le nord du plateau lorrain (54/55/57) mais dans l'après-midi, il s'étendra progressivement vers l'est et le sud. Il se maintient ensuite en soirée de dimanche et dans la nuit de dimanche à lundi vers le plateau de Langres et les Vosges.

Françoise SOULIMAN, préfet de la Haute-Marne, appelle l'ensemble des haut-marnais à la plus grande prudence et les invite, dans la mesure du possible, à différer leurs déplacements.

Conseils de comportement :

Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer ;

- vérifier la pression des 4 pneus et privilégier les pneus hiver ,
- tester les éléments sensibles au froid (batterie, système d'allumage et d'alimentation) ;
- emporter un « kit de survie » au froid (racleuse pare-brise, ampoules de rechange, lampe de poche, vêtements chauds, couverture et eau) ;
- allonger les distances de sécurité et adopter une conduite souple ;
- préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.

Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc. Les chauffages d'appoint à combustion en continu ne doivent fonctionner que par intermittence.

Suivez l'évolution sur les sites suivants :

- site internet du Conseil Départemental de la Haute-Marne :
<http://geoweb.haute-marne.fr/mapviewers/46/?format=browser>
- site Internet institutionnel de Météo France : <http://www.meteofrance.com/accueil>
- site Internet de Bison Futé : www.bison-fute.gouv.fr
- site Internet des services de l'État dans en Haute-Marne : <http://www.hautemarne.gouv.fr/>

Rappel :

En cas de constat de la présence de personnes en difficulté à l'extérieur, le numéro d'appel d'urgence sociale à contacter est le «115».

L'appel est gratuit et anonyme et permet d'orienter de façon immédiate, 24 heures sur 24, les personnes en difficulté vers la structure d'hébergement la plus proche.

Il est en lien avec les services de secours et de sécurité (n°s d'appel :15, 17, 18 et 112).

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55